

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 21 octobre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

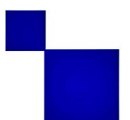
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Dellac  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Capanema  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Monany  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Martin S., Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2021-X-46 du 21 octobre 2021

### ÉTAT DES INDEMNITÉS ANNUELLES PERÇUES PAR LES ÉLUS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

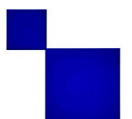
**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 3123-19-2-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

**après en avoir délibéré,**



- DONNE ACTE à son président de la communication de l'état des indemnités annuelles perçues par les élus du conseil départemental au titre de l'année 2021.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*